

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4411

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Vilette-Paul Bert - Suppression

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Flaconnèche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orsel-Busseneau, Palaja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pilonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Deciaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4411**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Vilette-Paul Bert - Suppression**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 20 février 1989, le conseil de Communauté a créé un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) sur un périmètre défini par l'avenue Pompidou, les rues Gandolière, d'Aubigny, Baraban, Flandin, l'avenue Lacassagne, les rues Turbil et Combet-Descombes à Lyon 3°.

Afin de pouvoir terminer le programme des équipements publics (PEP), le conseil de Communauté a approuvé, par délibération en date du 21 décembre 1999, la prolongation du délai de réalisation du PEP jusqu'au 20 février 2004.

Conformément aux engagements des collectivités, les équipements suivants ont été réalisés :

- le réaménagement de la rue Gabillot,
- la requalification de la place Sainte Anne,
- l'élargissement et la revalorisation de la rue Antoine Charial, entre la rue Maurice Flandin et la rue Baraban,
- l'aménagement de la rue Gandolière,
- la création d'un restaurant scolaire,
- la création d'une maison municipale,
- la création d'un local associatif,
- la création d'une crèche,
- la création de classes maternelles et primaires.

Aujourd'hui, il reste à réaliser l'élargissement de la rue Antoine Charial au droit de deux immeubles situés aux numéros 48 et 50 de ladite rue, faute de maîtrise foncière de l'immeuble situé au numéro 48. Ces travaux, dont le coût avait été acté par délibération n° 2002-0815 le 4 novembre 2002, devaient être réalisés en 2003 mais l'acquisition de l'immeuble par la Communauté urbaine n'a toujours pas abouti.

Ces travaux seront donc réalisés ultérieurement, dès que la Communauté urbaine aura pu se rendre propriétaire du foncier nécessaire.

En revanche, le retour de participation escompté étant obtenu, il est proposé de mettre fin au secteur de participation et de revenir à une fiscalité de la construction de droit commun, par application de la taxe locale d'équipement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Supprime le secteur de participation Vilette-Paul Bert à Lyon 3°, ce qui a pour conséquence le retour à l'application de la taxe locale d'équipement à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité suivantes :

a) - affichage de la présente délibération à l'hôtel de Communauté situé 20, rue du Lac à Lyon 3°, à la mairie du 3° arrondissement de Lyon et à la mairie centrale de Lyon,

b) - transmission de la présente délibération à monsieur le préfet du Rhône,

c) - publication d'une mention de l'affichage dans un journal diffusé dans le département.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,